



Damage suite a un déménagement. a quoi sert l'assurance??

Par **FRED6910**, le **06/04/2010** à **20:21**

Bonjour,

Je veut savoir comment retomber sur mes pieds.

lors d'un demenagement suite à une mobilité géographique, Le demenageur m'a cassé un poele de 4000 euros de 1 an d'age (+ vol mais la je ferme les yeux car petite somme) .j'ai choisi la consiliation avec son assurance moyennant le remboursement de 3000 euros sans obligation de réparation. Maintenant il me renvoi une proposition avec 3000 euros de remboursement moins 300 euros de franchise. Et si je n'accepte pas je perd tout !! Doit je accepter de perdre c'est 300 euros?? Merci de vos réponse

Par **ravenhs**, le **06/04/2010** à **20:26**

Bonsoir,

Le choix est simple, soit vous prenez ce qu'il vous offre soit vous intentez un procès au déménageur qui se retournera contre son assurance si il est condamné.

Par **FRED6910**, le **06/04/2010** à **22:26**

Merci de votre réponse, si je comprend tout, faut que je paie pour des degats qu'on m'a causé: donc les assurances sont des grosses arnaques avec pour seul but voler les gens.

Petite note personnelle :Un bon moyen de récupérer mon argent est donc de supprimer mon assurance rrique de la vie et reduire les prestations de mes assurance auto au mini (qui de toute façon ne servent pas a grands' choses)

Merci messieurs les arssureurs pour cette belle leçon de vie.....